

Pour trouver de l'aide

L'inscription auprès d'un bureau du gouvernement du Canada à l'étranger

Nous vous conseillons de vous inscrire officiellement au bureau du gouvernement du Canada le plus proche de l'endroit où vous séjournerez à l'étranger. Ainsi, nous pourrions vous joindre en cas d'urgence. L'inscription est facultative, et les renseignements fournis sont protégés et utilisés conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Les Canadiens peuvent également s'inscrire en ligne dans notre site Web (www.voyage.gc.ca/Consular-f/SOS/rocapage-f.htm).

Dans les pays où le Canada n'a pas de représentant résident, il existe peut-être des ententes vous permettant de vous inscrire auprès de l'ambassade ou du consulat d'un autre pays. Par exemple, le Canada a conclu une telle entente avec l'Australie. Consultez les « Conseils aux voyageurs » dans notre site Web pour obtenir de l'information sur les pays qui vous intéressent.

L'assistance consulaire

En cas de besoin, vous pouvez vous adresser à l'un des 270 points de service que le Canada met à votre

disposition dans le monde entier. Il se peut que, dans certaines circonstances, vous deviez payer pour les services fournis.

Ce que nous pouvons faire pour vous :

- Nous pouvons joindre, à votre demande, votre famille ou vos amis pour leur demander de vous envoyer des fonds d'urgence.
- Nous pouvons vous aider dans des situations critiques telles que les catastrophes naturelles et les soulèvements civils ou militaires.
- Si vous voulez vous renseigner sur les lois, les règlements et la culture du pays ou bien sur les visas, nous pouvons vous indiquer des sources de renseignements.
- Nous pouvons vous aider en cas d'urgence médicale.
- Nous pouvons vous délivrer un nouveau passeport (moyennant certains frais).
- Si vous êtes arrêté, nous essayerons de faire en sorte que l'on vous traite avec équité en vertu des lois du pays. Si vous le désirez, nous informerons votre famille et vos amis de votre arrestation et nous ferons notre possible pour voir à ce que vous bénéficiiez des droits et des procédures judiciaires conformes aux normes du pays d'accueil.

- Si vous le souhaitez, nous pouvons avertir votre parent le plus proche d'un accident ou d'un décès et lui faire savoir s'il peut vous aider et comment.

Bien que les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger offrent tout un éventail de services aux Canadiens en voyage, la demande est telle que nous limitons nos services, surtout lorsque des services similaires sont facilement accessibles sur place. Ainsi, nous n'offrons pas les services suivants : organisation des voyages, transfert de fonds ou paiement de factures, entroposage d'effets personnels ou recherche d'objets perdus, services de traduction, aide à la recherche d'un emploi, demande de visas pour d'autres pays ou demandes de permis ou de licences.

Pour contacter le ou les bureaux du gouvernement du Canada dans le pays où vous comptez vous rendre, consultez la section « Bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger ».

Les services consulaires d'urgence

Les bureaux du gouvernement canadien à l'étranger offrent une assistance 24 heures sur 24.

Si vous appelez un bureau en dehors des heures de bureau, votre appel sera automatiquement transféré à un agent consulaire à Ottawa, ou vous pourrez laisser un message et nous retournerons votre appel. Dans les deux cas, vous obtiendrez une réponse rapide. Si vous laissez un message enregistré, soyez clair et donnez un numéro de téléphone complet ou une adresse complète pour que nous puissions vous joindre.

À partir de certains pays, vous pouvez composer un numéro sans frais (voir page 73) pour parler à un agent consulaire à Ottawa. Vous pouvez aussi appeler à frais virés le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à Ottawa — 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 — en composant le **(613) 996-8885**. Utilisez le service *Canada Direct*, s'il est offert dans le pays que vous visitez.

Dans certains pays où le Canada n'a pas de bureau, les bureaux des gouvernements australien ou britannique vous fourniront une aide d'urgence, ou communiqueront en votre nom avec le bureau canadien le plus proche.